

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 juin 2009
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-deuxième session
Vienne, 29 juin-17 juillet 2009

Règlement intérieur et méthodes de travail de la CNUDCI**Commentaires reçus d'États Membres et d'organisations
internationales intéressées****Note du Secrétariat*****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Commentaires reçus d'États Membres		2
États-Unis d'Amérique		2

* Le présent document transmet les commentaires d'un État Membre. Il a été soumis moins de 10 semaines avant l'ouverture de la session, dès réception des commentaires.



I. Introduction

1. On trouvera les informations générales relatives à la présente note aux paragraphes 1 à 4 du document A/CN.9/676/Add.1.
2. Le présent document reproduit les commentaires des États-Unis d'Amérique sur le document A/CN.9/676, tels qu'ils ont été reçus par le Secrétariat le 12 juin 2009.

II. Commentaires reçus d'États Membres

A. États Membres

États-Unis d'Amérique

[Original: anglais]

[12 juin 2009]

Observations sur le règlement intérieur et les méthodes de travail de la CNUDCI

La CNUDCI possède l'un des bilans les plus remarquables du système des Nations Unies. Elle a élaboré des conventions internationales, des lois types et des guides législatifs largement utilisés, qui harmonisent le droit commercial et améliorent l'efficacité des marchés internationaux. Ces textes ont aidé les États en développement non seulement à promouvoir le commerce intérieur et international grâce à la modernisation du droit commercial, mais aussi à renforcer leur structure juridique, ce qui facilite le commerce, favorise la bonne gouvernance et le respect de la légalité.

La réussite de la Commission tient pour beaucoup à ses méthodes de travail particulières, qui lui ont permis de s'imposer comme organisation normative efficace au profit des pays à tout stade de développement, en particulier aux États en développement et émergents. Il n'est pas nécessaire de revoir fondamentalement le règlement intérieur et les méthodes de travail actuels de la Commission, qui font de cette dernière un organe extrêmement efficace des Nations Unies. Les États-Unis continueront de s'opposer à des changements qui sont inutiles et réduiraient la productivité de la Commission.

Nous nous joignons à ceux qui se félicitent du projet de note du Secrétariat sur le règlement intérieur et les méthodes de travail de la CNUDCI. Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec l'analyse qui y est faite de l'importance du consensus, du rôle des organisations bénéficiant du statut d'observateur et des méthodes de travail du Secrétariat. Sur cette base, il sera possible d'établir une liste de contrôle pour les présidents.

Comme le Secrétariat l'indique dans son document, l'élaboration par la Commission de sa méthode de prise de décision en coopération a une longue tradition, ce qui l'a aidée à rester concentrée sur son programme de travail technique en lui évitant la politisation et les désaccords persistants.

Nous nous félicitons de la clarification apportée dans le projet de note du Secrétariat sur le rôle des organisations non gouvernementales aux sessions de la CNUDCI. Ces entités sont invitées à apporter une contribution qui est essentielle aux travaux hautement techniques de la Commission, et nous pensons que tout le monde convient qu'elles n'ont pas à participer à la prise de décision. Nous sommes d'accord pour que le Secrétariat fasse savoir aux États membres et observateurs, avant les sessions de la Commission, quelles ONG ont été invitées à y participer.

Nous nous félicitons également de la clarification apportée par le Secrétariat sur ses méthodes de travail. La note montre qu'elles sont rationnelles et devraient être maintenues. Nous sommes d'accord pour que le Secrétariat indique la liste des dates et des sujets des groupes d'experts informels sur un site Web intranet afin que les États membres et observateurs puissent avoir accès aux informations.

Nous sommes opposés à l'établissement d'un nouveau comité ou groupe de travail permanent sur les méthodes de travail car cela nous semble inutile et absorberait les ressources nécessaires pour les travaux prioritaires menés par les groupes de travail de la Commission dans d'autres domaines. Nous pensons que, si nécessaire, ces questions peuvent être réglées par des réunions informelles, comme celle que nous tenons actuellement.
